

## **REVUE DE PRESSE**

### **À PROPOS DE LA PROPOSITION DE LOI D'EDWIGE ANTIER**



**LE FIGARO**

#### **La députée UMP Edwige Antier veut interdire la fessée**

La célèbre pédiatre va déposer une proposition de loi visant à interdire ce châtiment corporel, jugeant la France «à la traîne» de nombreux pays européens.

A quelques jours du vingtième anniversaire la Convention internationale des droits de l'enfant, la députée UMP et célèbre pédiatre Edwige Antier a annoncé dimanche qu'elle allait déposer une proposition de loi visant à interdire les châtiments corporels, dont la fessée, jugeant la France «à la traîne» de nombreux pays européens.

Loin de corriger ou d'éduquer l' «enfant roi», explique-t-elle, la petite claque sur les fesses ne contribue qu'à la banalisation de la violence. «Plus on lève la main sur un enfant, plus il devient sournois, agressif et menteur».

La pédiatre affirme, en se fondant sur ses «38 ans de pratique professionnelle», que les enfants «qui n'ont jamais reçu de fessée sont les mieux élevés, plus à l'écoute des adultes et de leur autorité». «La seule chose que l'on fait passer à l'enfant» en lui donnant une fessée, «c'est qu'un conflit peut se résoudre par la violence» et «que le fort a le droit de frapper le faible». «On ne peut plus laisser entendre que ce n'est pas grave ou, même pire, que ça a une vertu éducative alors que c'est exactement le contraire», dénonce-t-elle.

«Faire changer les mentalités»

Edwige Antier appelle de ses voeux une loi, davantage dans l'objectif de «faire changer les mentalités», que de sanctionner. A l'image de la Suède : «Quand (ce pays) a interdit la fessée en 1979, 70% des parents y étaient opposés. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 10%», fait-elle valoir. «Il ne s'agit pas d'envoyer les parents en prison ni de les en menacer», rassure -t-elle. Elle ne propose donc pas d'inscrire l'interdiction de la fessée dans le Code pénal mais, «comme en Allemagne», dans le Code civil. «L'article serait lu aux parents lors du mariage».

En 2008, le Conseil de l'Europe avait appelé ses Etats membres à interdire la fessée, avec la campagne «Levez la main contre la fessée !». Une campagne qui avait provoquée une levée de bouclier de plusieurs associations. Jusqu'à présent, dix-huit Etats sur les quarante-sept du Conseil de l'Europe ont interdit tout châtiment corporel. Un expert des Nations-Unis avait de son côté fixé l'échéance de 2009, pour abolir dans les différents états les châtiments corporels sur les enfants.

Une fois sa proposition de loi officiellement déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, rien ne garantit qu'elle soit débattue en séance publique et, a fortiori, votée. «Je n'ai aucune garantie que le gouvernement la reprenne, mais je serai entêtée», assure-elle. «Si la France est à la traîne, c'est qu'on s'y refuse à prendre une décision impopulaire». De fait, en France, 87% des parents déclarent avoir déjà donné une fessée et plus de la moitié sont contre une interdiction, selon une enquête de l'association L'Union des familles en Europe publiée en 2007.

*Le Figaro*, 16 novembre 2009

## Le Monde

La fessée bientôt illégale ? C'est le sens de la proposition de loi que va déposer la pédiatre et députée UMP de Paris Edwige Antier. Elle espère faire voter un texte qui rende illégaux tous les châtimements corporels. Dans un entretien au *Parisien*, Mme Antier rappelle qu'en 2008, "le Conseil de l'Europe appelait solennellement ses pays à interdire la fessée" et que "dix-huit pays [l'avaient] déjà fait".

"Plus on lève la main sur un enfant, plus il devient agressif", a-t-elle expliqué. "On ne peut plus laisser entendre que ce n'est pas grave ou, même pire, que ça a une vertu éducative alors que c'est exactement le contraire", a expliqué au quotidien l'élue et pédiatre. "Il ne s'agit pas d'envoyer les parents en prison ni de les en menacer", a toutefois nuancé Mme Antier, qui ne propose pas d'inscrire l'interdiction de la fessée dans le Code pénal mais, "comme en Allemagne", dans le Code civil.

"L'article serait lu aux parents lors du mariage. Une loi, c'est dire que l'État pose une interdiction. Et la faire connaître, c'est changer les mentalités. Quand la Suède a interdit (la fessée) en 1979, 70% des parents y étaient opposés. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 10%", fait-elle valoir.

Une fois sa proposition de loi officiellement déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, rien ne garantit qu'elle soit débattue en séance publique et, a fortiori, votée.

**Le Monde, 15 novembre 2009**

**Edwige Antier relance le débat entre pro et anti-fessée. Pour la pédiatre et députée UMP, la fessée doit être purement et simplement bannie en France. A tel point qu'elle dépose une proposition de loi visant à interdire ce châtiment corporel. Elle nous explique pourquoi...**

Propos recueillis par Emilie Poyard

## **Pourquoi vous opposez-vous à la fessée ?**

Parce que c'est de l'anti-éducation ! Voilà 40 ans qu'en tant que pédiatre je constate les dégâts de la fessée, des claques, des tapes, petites ou grandes. Je guide plutôt les parents vers une éducation positive. Les parents d'aujourd'hui sont très pressés, le seul mot que l'enfant entend parfois est « vite, vite ! ». Parfois, on ne prend pas le temps de comprendre l'enfant, on tape, ce qui très tôt exerce votre enfant à la confrontation. Et lui va se dire « même pas mal ! » et continuer. Toutes les études le montrent : les fessées et les châtements corporels, que ce soit pincer le bras, le tirage d'oreille ou la tape sur la tête, poussent les enfants à être sournois, menteurs, agressifs et insolents. Ils développent aussi une baisse d'estime de soi.

## **Vous ne pensez pas que la fessée est parfois méritée ?**

Il n'y a de bonnes fessées que pour ceux qui les donnent, pas pour les enfants qui les reçoivent ! Beaucoup d'enfants se convainquent qu'ils méritent cette fessée, parce qu'ils ont fait des bêtises. Mais, au fond d'eux, ils ne savent pas vraiment pourquoi. Et bien souvent, ils recommencent ! Dans mon cabinet, j'avais encore un papa qui me disait hier qu'il menaçait son enfant avec « Tu vas t'en prendre une, je compte jusqu'à trois » : cela ne forge pas le respect...

## **Quelles sont les alternatives à la fessée ?**

Lorsque l'enfant transgresse des interdits ou provoque ses parents, il faut lui dire « non, mais ». Utiliser le « non » mais toujours placer du positif à côté du négatif. « Tu ne touches pas ce téléphone mais nous allons faire de la peinture ». La communication, la disponibilité et le partage sont essentiels. Si l'enfant est provocateur, mettez-le au coin. Chacun chez soi ! Les mères ne sont pas inépuisables, les mères ne sont pas des robots, mais on peut mettre des limites dans le respect, avec une fermeté tranquille. Il faut être un guide, pas un chef !

## **Est-ce que la fessée est plus féminine que masculine ?**

Les mamans tapent autant que les papas, mais elles le font avec plus de culpabilité, elles savent que cela ne sert à rien. Les papas le revendiquent plus.

## **Qu'est-ce que vous préconisez ?**

En tant que députée, je propose que l'abolition des châtements corporels soit inscrite dans le code civil, l'article serait lu aux parents lors du mariage : on ne va pas traîner les parents au pénal ! Mais si des parents sont repérés dans leur entourage ou par l'école donnant une fessée, on leur rappellera le code civil et s'ils recommencent, ils devront faire un stage de parentalité, comme en Allemagne. En Suède, la fessée est interdite depuis 30 ans. 70% des parents suédois pensaient alors que c'était impossible d'éduquer un enfant sans fessée, ils ne sont plus que 10% à le penser aujourd'hui. La loi est également passée dans des pays latins, comme au Portugal, à Chypre ou en Italie.

## **Votre proposition a-t-elle des chances de ne pas rester qu'un projet ?**

C'est inéluctable ! 18 pays dans l'Europe ont déjà interdit la fessée. Nous avons suffisamment de recul pour que cela change aujourd'hui en France et que cette loi protège les enfants et fasse diminuer la maltraitance.